

28 - Remparts de la rive gauche, avenue de la Gare d'Eau - Opération pour la réalisation de restauration - Nature des travaux - Programme pluriannuel - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Rappel historique

Pendant très longtemps, le Doubs aura été considéré comme une barrière naturelle suffisante pour assurer la défense et la sécurité de Besançon, jusqu'au XIII^{ème} siècle, époque à laquelle les édiles vont s'apercevoir qu'il n'est pas toujours un obstacle aussi infranchissable qu'ils le pensaient. Aussi va-t-on commencer à éprouver le besoin de compléter les défenses de la ville par la construction d'une muraille, en certains endroits, en bordure de rivière du côté de l'intérieur de la Boucle. A partir de 1380, le dispositif aura été mené à son terme et l'ensemble des quartiers de la rive droite en seront dotés.

Les deux sièges, de 1668 et de 1674, qui feront tomber définitivement Besançon dans le royaume de France, apportent la preuve de la fragilité de nos défenses, du côté de Chamars notamment, en raison d'un franchissement toujours possible de la rivière par l'ennemi et de l'avantage que procurait à l'assaillant la proximité des surplombs qu'on avait depuis Chaudanne.

Aussi Vauban va-t-il, ici, renforcer son rempart par la présence de tours bastionnées, les premières du genre créées par l'ingénieur militaire. De la même manière, pour se protéger des tirs plongeants venus de la colline, son rempart sera-t-il peu épais, mais élevé et percé de créneaux verticaux en grand nombre.

Ajoutons qu'à cet intérêt historique, dans l'étude du patrimoine fortifié bisontin, l'ensemble de ce rempart offre également un propos esthétique d'une grande tenue. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'aller le contempler depuis le chemin qui longe le pied de Chaudanne : la ville fortifiée n'y apparaît-elle pas là dans toute sa beauté préservée ?

L'opération envisagée concerne les remparts de la rive gauche du Doubs, longeant l'avenue de la Gare d'Eau.

En 2002, une visite de M. Paul BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) mettait en évidence des désordres structurels de la maçonnerie de ces remparts (éclatement des parements, dissociation des deux parements constituant le mur).

A la suite de ce constat, une première intervention a eu lieu afin de sécuriser cet ouvrage. En effet, la mise en place de moises sur les parties les plus endommagées a été réalisée très rapidement.

Ensuite, la constitution d'un dossier de consultation des entreprises réalisé par M. Paul BARNOUD (ACMH) a permis de réaliser des travaux de restauration de cet ouvrage en quatre tranches. La fin de cette opération aura lieu dans le courant de l'année 2014, la Ville de Besançon et ses partenaires financiers ayant investi environ 1 175 000 € TTC.

Les constats de M. BARNOUD ont largement été confirmés lors de la réalisation des travaux de restauration. Certaines parties de l'ouvrage ont dû être reconstruites complètement à neuf car l'entreprise n'a pu récupérer les pierres d'origine. De plus, une partie du rempart a été démolie en urgence au mois de janvier de cette année car il menaçait ruine (partie située à coté de France 3 Bourgogne - Franche-Comté).

Aujourd'hui, il est envisagé de poursuivre les travaux de restauration commencés en 2010.

Ces travaux de restauration seront toujours réalisés selon des tranches de travaux annuels. La première tranche de travaux débutera en 2015.

Ainsi, une consultation sera lancée au début de l'année 2014 afin de retenir un maître d'œuvre (Architecte en Chef des Monuments Historiques ou Architecte du Patrimoine) qui conduira cette opération.

Cette nouvelle opération sera étalée sur quatre années avec des tranches de 167 224 € HT, soit 200 000 € TTC, pour une estimation globale des travaux de 668 896 € HT.

- 2014, consultation d'un Maître d'œuvre et réalisation d'un diagnostic
- à compter de 2015 réalisation des tranches de travaux après consultation des entreprises :

2015 : 200 000 € TTC

2016 : 200 000 € TTC

2017 : 200 000 € TTC

2018 : 200 000 € TTC.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 23.324/2313.006044L CS 33000.

Le plan de financement prévisionnel annuel s'établit comme suit :

- Part Etat (DRAC) (50 %)	83 612 €
- Part Département du Doubs (20 %)	33 445 €
- Part Région Franche-Comté (10 %)	16 722 €
- Part Ville de Besançon, y compris TVA	<u>66 221 €</u>
TOTAL TTC	200 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- lancer l'opération et à approuver le programme défini ci-dessus,
- engager la phase des études commençant par la consultation en vue de retenir un maître d'œuvre,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, et de tout autre partenaire financier éventuel.

«M. LE MAIRE : C'est très bien d'ailleurs ce qui se fait là-bas avenue de la Gare d'Eau, là il y en a encore pour quelques années.

C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.